

Objet : Subventions aux associations – Campagne 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Votre association envisage de solliciter une aide financière auprès de REDON Agglomération pour ses projets au titre de l'année 2025.

Allaire
Auessac
Bains-sur-Oust
Béganne
Bruc-sur-Aff
Conquereuil
La Chapelle-de-Brain
Fégréac
Guémené-Penfao
Langon
Les Fougerêts
Lieuron
Masserac
Pierric
Pipriac
Plessé
Peillac
Redon
Renac
Rieux
Saint-Ganton
Saint-Gorgon
Saint-Jacut-les-Pins
Saint-Jean-la-Poterie
Saint-Just
Sainte-Marie
Saint-Nicolas-de-Redon
Saint-Perreux
Saint-Vincent-sur-Oust
Sixt-sur-Aff
Théhillac

REDON Agglomération, et plus largement le territoire, sait pouvoir compter sur les associations locales et l'investissement important et permanent de leurs responsables et bénévoles. C'est une richesse, d'ailleurs reconnue au-delà de nos 31 communes.

Annuellement, ce soutien au monde associatif prend la forme d'une dotation en numéraire de plus de 1.000.000 €, à laquelle s'ajoutent les différentes mises à disposition d'équipements communautaires à titre gracieux ou encore le relais en communication dans les supports communautaires.

Cette nouvelle campagne s'ouvre dans un contexte budgétaire délicat pour la sphère publique. Pour autant, en tant qu'acteur du territoire, vous avez, la plupart, su rebondir et mobiliser vos forces, avec le bénéfice des diverses mesures d'accompagnement. La préservation d'un tissu associatif, riche et diversifié, reste une priorité forte des différents partenaires institutionnels.

Aussi, tout en tenant compte de ses propres contraintes budgétaires, REDON Agglomération entend reconduire son engagement en faveur des associations et divers organismes, œuvrant au service des habitants et de l'attractivité du territoire. Une attention particulière sera portée aux associations ayant la qualité d'employeurs.

En complément des financements sollicités auprès des communes membres, et compte-tenu des choix à faire, les associations devront être attentives à présenter des projets, intégrant les priorités territoriales définies dans le projet de territoire 2021-2027 et les champs de compétences spécifiques de l'agglomération.

Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2025 devront être adressés, avec l'ensemble des pièces justificatives, pour **le vendredi 6 décembre 2024**, délai de rigueur. Passé ce délai ou en l'absence de dossier complet, la demande ne pourra être instruite.

Pour rappel, concernant les associations ayant fait l'objet d'un soutien de la part de REDON Agglomération au titre de l'année 2024 pour un événement ayant lieu en octobre, novembre ou décembre 2024, je vous remercie de nous faire parvenir en complément, un bilan moral et financier de l'action 2024 dès la fin de réalisation de l'action.

Pour toute question nécessaire au renseignement de votre demande, je vous invite à vous rapprocher de la direction des finances et de la commande publique (mail : associations@redon-agglomeration.bzh).

Sachant compter sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jean-François MARY
Président

